REGLEMENT INTERIEUR



Article 1 : Objet du règlement.

• Le présent règlement a pour objectif de définir les conditions d'utilisation des locaux et du matériel de la Cyber-base du Béarn des Gaves, afin d'en garantir le bon fonctionnement.

Article 2 : Vocation de la Cyber-base.

- La Cyber-base est un espace public numérique à but non lucratif. C'est un lieu d'accès et d'initiation aux outils informatiques, bureautiques, Internet et multimédia.
- L'espace multimédia met à la disposition du public, des équipements informatiques dans un but de sensibilisation et d'initiation aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Article 3 : Conditions d'accès.

- Les utilisateurs devront se conformer aux horaires d'ouverture, tarifs et règles d'utilisation de l'espace et de ses services.
- L'accès à l'espace multimédia se fait sous contrôle de l'animateur du site et dans les règles indiquées ci-dessous ; règles connues de l'utilisateur dès son inscription obligatoire.
- Les ateliers sont ouverts à tous moyennant une participation financière. L'inscription se fait auprès de l'animateur soit dans les locaux, soit par téléphone.
- La durée de consultation libre est limitée à une heure par personne et par jour afin de faciliter l'accès au plus grand nombre. Cette durée pourra bien évidemment être prolongée en fonction de l'affluence que seul l'animateur pourra apprécier.
- L'accès aux enfants de moins de 12 ans sera conditionné à l'accompagnement d'un adulte.
- L'animateur se réserve le droit de refuser l'accès à la Cyber-base à toute personne qui ne respecterait pas le règlement intérieur.

Article 4 : Le règlement

- Les responsables de la Cyber-base se réserve le droit de refuser l'accès, la création d'un compte et d'expulser toute personne qui ne respecterait pas le règlement.
- Le présent règlement sera affiché d'une manière permanente dans les locaux de la Cyber-base.
- Toute modification du règlement est notifiée au public par voie d'affichage.
- Les utilisateurs s'engagent à respecter dans son intégralité le présent règlement intérieur.
- Le présent règlement est remis à l'utilisateur qui le signe, reconnaissant en avoir pris connaissance et disposer d'un exemplaire.

Article 5 : Modalités d'inscription

- La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour réaliser une inscription.
- Après son inscription, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès et de modification de ses informations personnelles.
- Tout mineur doit fournir un accord parental.

Article 6: Restrictions

- Il est interdit de fumer, boire, manger et de faire pénétrer des animaux dans l'enceinte des locaux.
- Les détenteurs d'un téléphone portable devront l'éteindre ou le mettre en vibreur avant leur entrée dans l'espace et n'en faire aucune utilisation à l'intérieur des locaux.
- Les personnes ayant un comportement bruyant, agressif, violent ou nuisible à une bonne ambiance pourront être exclues de la Cyber-base.
- L'accès au bureau d'accueil de la Cyber-base est réservé aux animateurs.

Article 7 : Utilisation du matériel

- L'utilisation du matériel de la cyber-base est limitée à la consultation des sites légaux, non discriminatoires, non pornographiques, non révisionnistes.
- Toute sortie du matériel est strictement interdite.
- Un poste ne peut accueillir que deux personnes au maximum.
- En cas de téléchargement, une autorisation de l'animateur est nécessaire.
- Il est formellement interdit d'installer des logiciels et de changer la configuration des ordinateurs (barre de navigation, fond d'écran, paramétrage quel qu'il soit)
- Il est interdit de télécharger des logiciels pirates, des virus et toute donnée en violation de la protection sur la propriété intellectuelle.
- L'impression de tout document passe automatiquement par le poste serveur de l'animateur et est contrôlée par celui-ci.
- Seuls les animateurs sont habilités à réapprovisionner les imprimantes en papier, ainsi qu'à changer les cartouches d'encre.
- Pour les temps d'utilisation du matériel ou de connexion à Internet, seule l'horloge de l'ordinateur de l'animateur fait foi.
- Pour les utilisateurs désireux de sauvegarder leurs données : Les disquettes ou clé USB devront faire l'objet d'un contrôle anti-virus assuré par l'animateur, avant toute utilisation dans la Cyber-base.
- Les personnes désirant utiliser un casque audio devront laisser une pièce d'identité en échange.
- Les revues et CD-ROM disponibles à la Cyber-base sont uniquement consultables sur place.
- En cas de dégradation du matériel la communauté de communes pourra se retourner contre l'abonné et demander la réparation ou le remplacement du matériel défectueux, valeur à neuf.

Article 8 : Responsabilités

- Les animateurs de la Cyber-base disposent de moyens techniques pour contrôler les informations et se réservent le droit de prendre des mesures appropriées dans le cas où des données contraires à la loi seraient consultées ou diffusées.
- L'utilisateur s'oblige à respecter la législation en vigueur et s'interdit toute diffusion de données de toute nature pouvant constituer une atteinte au droit d'un tiers ou une infraction.
- L'utilisateur reconnaît que les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en terme d'usage ou être protégées par un droit de propriété.
- L'utilisateur de la Cyber-base est seul responsable du contenu des données transitant par le réseau de la Cyber-base. La logique Internet étant basée sur la libre circulation des données, aucun recours ne pourra être déposé à l'encontre de la Cyber-base ou de la communauté de communes en raison des dits contenus.
- L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel, causé par luimême aux services offerts dans la Cyber-base.
- La Cyber-base ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la validité des informations consultées par l'utilisateur.
- La Cyber-base ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés au réseau Internet.
- La responsabilité de la Cyber-base ne pourra pas être retenue en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels des usagers de la Cyber-base.

Article 9 : Tarifs.

- Les tarifs sont affichés à l'entrée de l'espace Cyber-base.
- Les tarifs sont arrêtés par délibération des Communautés de Communes.
- Le bénéfice de tarifs réduits est soumis à justification.
- Tout abonnement est nominatif, définitif et valable pour une durée d'un an. Il ne prend effet que lorsque la fiche d'inscription est correctement remplie et le montant de l'abonnement acquitté. Aucun remboursement ne sera effectué pour quelle raison que ce soit.

Article 10 : Utilisation des données nominatives

 Conformément à la « loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés » chaque utilisateur dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données le concernant.